

**5ème OPEN TROPHY DE CHIMAY  
26 & 27 juillet 2014  
Championnat de Belgique, épreuve UEM nr 10/116**

**Art. 1 - DEFINITION.**

L'Asbl Circuit de Chimay organise les 26 & 27 juillet 2014 sur le circuit de Chimay, la 5<sup>ème</sup> édition de l'Open Trophy de Chimay. Cette épreuve comptant pour le Championnat de Belgique Open (OBC) de course sur route, Classic Bike et pour l'International Road Racing Championship (IRRC) et sera régie par le code sportif international de la FIM, par le code sportif national de la FMB, par leurs annexes respectives et par le présent règlement particulier. Par son inscription, le pilote doit se soumettre à toutes ces réglementations.

**Art. 2 - CIRCUIT.**

Le circuit de type « routier » est d'une longueur de 4.519,5km. Les épreuves se font dans le sens horlogique. Toutes manoeuvres exécutées dans le sens inverse de la course, sera immédiatement punie de l'exclusion du coureur et de la machine.

**Art. 3 - PILOTES ADMIS.**

Les **courses** sont ouvertes aux possesseurs d'une licence nationale, européenne, ou internationale de course sur route ou Classic Bike valide en fonction de leur catégorie. L'accès aux points pour le championnat de Belgique est régi par le règlement sportif FMB-BMB 2014.

Pour les possesseurs d'une licence étrangère, une autorisation de sortie de leur FMN devra être jointe au bulletin d'engagement.

Pour **l'Endurance Classic et Post-Classic** dont détails en annexe, les pilotes non licenciés seront admis moyennant l'obtention d'une licence « une manifestation » dont les conditions sont régies par le code sportif de la FMB-BMB.

**Art. 4 - MOTOS ADMISES.**

Les motos et Sidecars doivent répondre aux prescriptions techniques présentes dans le règlement course sur route et/ou Classic Bike 2014 de la FMB-BMB en ce qui concerne les catégories officiellement reprises au championnat de Belgique.

En ce qui concerne l'endurance Post-Classic, les motos répondront aux exigences de sécurité et d'éligibilité reprises en annexe du présent règlement particulier.

Le nombre maximum de motos en piste est de :

- 40 motos en course – 54 motos en essais
- 56 motos pour l'endurance – 69 motos en essais
- 24 Sidecar en courses – 32 Sidecar en essais

**Art. 5 - NUMERO DE COURSE.**

Pour les coureurs étrangers ainsi que pour les participants à l'endurance, les numéros de course seront communiqués par les organisateurs avec l'acceptation de leur engagement. Les coureurs licenciés FMB participent à la manifestation dans toutes les épreuves de sprint avec le numéro de départ repris sur leur licence 2014 pour la classe sprint correspondante. Pour l'endurance c'est l'organisateur qui adjuge le numéro de

course. La confirmation d'engagement sera notifiée par écrit ou par e-mail à chaque pilote suivant les données en possession de l'organisateur et en fonction de leur date de paiement d'inscription.

#### **Art. 6 - CONDITIONS D'ENGAGEMENT.**

Les participants de la catégorie Supertwin doivent être repris sur la liste des concurrents de cette catégorie et être en ordre de paiement auprès du promoteur de la catégorie Supertwin. Cfr [www.trofeo-supertwins.be](http://www.trofeo-supertwins.be)

Le droit d'inscription est fixé à :

- 170 € pour les courses solos reprises au championnat de Belgique
- 150 € pour les catégories IPC 125 - IPC 250
- 240 € par équipage Sidecar
- 300 € par équipage d'endurance Post-Classic

Chaque engagement comprend :

1 bracelet pilote et 2 bracelets d'accompagnant gratuits en catégories solo

2 bracelets pilotes et 4 bracelets d'accompagnant gratuits en sidecar et endurance Classic & Post-Classic

Le bulletin d'engagement devra être complété en ligne sur le site [www.circuit.be](http://www.circuit.be) et être parvenu, au plus tard, le 11 juillet 2014 à l'Asbl « Circuit de Chimay ». Passé cette date, une taxe administrative de 15 € sera réclamée.

L'engagement ne sera pris en considération qu'après enregistrement du paiement des droits d'inscriptions en ligne via le site [www.circuit.be](http://www.circuit.be).

En ce qui concerne les **l'Endurance Classic & Post-Classic**, la demande d'engagement devra être en possession de l'organisateur pour le **20 juin** au plus tard et sera obligatoirement accompagnée de minimum **2 photos** différentes des machines engagées, les **fiches techniques** dûment complétées et dont détail en annexe. L'organisateur se réserve le droit de refuser l'engagement sans devoir émettre de justification.

#### **Art. 7 - PARC DES COUREURS.**

Le parc des coureurs sera accessible à partir du **VENDREDI 25 juillet à 8h00 après** le passage au welcome pilotes pour la vérification administrative.

Toute installation de tente VIP ou autre installation de négoce devra faire l'objet d'une demande, par écrit, à l'organisateur minimum trois semaines avant l'épreuve.

Toute circulation par des enfants sur mini motos est rigoureusement interdite dans les paddocks.

#### **Art. 8 – NOTIONS ENVIRONNEMENTALES.**

Chaque pilote disposera d'un tapis conforme à la législation en vigueur, à placer sous l'engin, sur le sol.

Chaque pilote recevra un « sac poubelle » destiné à recevoir les déchets de type « ménager » qui sera fermé et déposé en fin de manifestation dans les containers prévus à cet effet.

TOUT DECHET IMBIBE DE LUBRIFIANT OU CARBURANT, TOUT RESIDU DE LUBRIFIANT OU CARBURANT sera acheminé sous la responsabilité du pilote à l'endroit de récupération prévu et indiqué par l'organisateur.

Tout manquement à ces consignes amènera à une sanction de la part de la fédération compétente voire une rétrogradation du pilote concerné.

#### **Art. 9 – VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES.**

La vérification et la distribution des documents d'accès se feront le **VENDREDI 25 juillet 2014 de 07h00 à 22h00 et le SAMEDI 26 juillet de 07h00 à 10h00.**

Sans bracelet spécifique, tout pilote se verra interdire la sortie du parc fermé.

**Art 10- EQUIPEMENT DES PILOTES.**

Les équipements des pilotes doivent répondre aux spécifications présentes dans le règlement course sur route 2014 de la FMB-BMB.

**Art. 11 – VERIFICATIONS TECHNIQUES.**

Toutes les motos devront être présentées au contrôle technique une heure avant l'heure prévue pour les premiers essais de leur catégorie respective.

**Un contrôle SYSTEMATIQUE des émissions sonores de toutes les machines est prévu.**

(cfr règlement technique courses sur route et motos classiques FMB 2014)

**Art. 12- DEROULEMENT DE L'EPREUVE.**

Le déroulement des courses de championnat de Belgique est régi par le code sportif FMB-BMB. Le déroulement de l'endurance Post-Classic est stipulé en annexe. **A la fin de chaque manche ou essai, les pilotes rentrent aux paddocks via la pit lane en achevant leur tour, et à allure normale sans marquer d'arrêt sur la piste.**

**Art 13 - MODIFICATION DU REGLEMENT.**

L'organisateur, en accord avec Le Directeur d'épreuve, se réserve le droit d'apporter au présent règlement toutes les modifications qu'il juge utiles pour le bon déroulement de la course. Les pilotes en seront prévenus par un affichage de la direction de course.

**Art. 14 - RECLAMATIONS.**

Seules seront prises en comptes les réclamations se référant aux règlements FMB-BMB course sur route et/ou Classic Bike 2014 et aux conditions du présent règlement particulier.

**Art. 15 - PRIX.**

Il n'y a pas de prix en espèce.

**Art. 16 - ADRESSES.**

Circuit de Chimay A.S.B.L. : Rue de Poteaupré, 5 B-6464 Bourlers.

Infos administratives Tél: ++ 32 60 21 04 29 – Fax: ++ 32 60 21 47 23

E mail : [info@circuit.be](mailto:info@circuit.be)

Infos techniques et sportives: Alain.Doncq 060/21 41 76 ou 0495/ 522 295

Le jour de l'épreuve: ++32 60 21 38 21

**Art. 17 - OFFICIELS.**

Directeur de course: Kurt Vanborm

Directeur adjoint: Noël Vandenberghe

Commissaire d'organisation : Alain Doncq

Responsable Welcome : André Guiot

Responsable chrono : Chronolux

Responsable contrôle technique : Stefan Alloing

Délégué CFCP : André Debrassine



Kurt Vanborm  
Directeur de Course

Lu & Approuvé

23/04/14

## ANNEXES :

### **1- Endurance Post-Classic :**

#### **1.1 Motos admises :**

Catégorie « Endurance Classic : »

Les motos répondent aux exigences techniques du règlement FMB Classic, soit d'une cylindrée de 500 à 1200cc et de fabrication de maximum 1982. Chaque équipage ne peut présenter qu'une moto au contrôle technique.

Catégorie « Endurance Post-Classic »

Des motos plus récentes (max 1994) pourront être acceptées après examen de la demande d'engagement par le comité de sélection de l'organisateur avec classement séparé.

Chaque équipage peut présenter 2 motos au contrôle technique, les 2 motos concourant dans la même classe.

Chaque équipage devra s'équiper d'un transpondeur agréé et compatible avec le système présent le jour de l'épreuve et/ou disponible éventuellement en location.

**Seuls les pneumatiques munis de la spécification DOT permettant une utilisation sur route ouverte sont autorisés.**

#### **1.2 Equipage :**

Chaque pilote doit obligatoirement assister au(x) briefing(s).

Chaque équipage doit être composé de 2 pilotes.

Chaque pilote doit avoir roulé au min 1/3 du temps total des séances d'essai du samedi.

Chaque pilote ne peut rouler plus de 35 minutes consécutives dans chaque manche et ne peut rouler plus de 70 min au total de la 1<sup>ère</sup> manche de 02h00.

Le briefing du samedi est obligatoire pour tous les pilotes et responsables de team.

#### **1.3 Grille de départ :**

Une grille de départ sera établie par l'organisateur en fonction des temps réalisés aux essais.

La grille de départ de type « Le Mans ». Les machines devant démarrer à la poussette seront reléguées en fond de grille.

#### **1.4 Procédure de départ:**

Le tour de reconnaissance suivi immédiatement du tour de chauffe démarre depuis la sortie de la voie des stands.

La mise en épis est réalisée en fin de tour de chauffe.

Le départ type « Le Mans » est donné au baissé du drapeau national.

#### **1.5 Course, ravitaillement, arrivée:**

Lors des relais, le ravitaillement en carburant est autorisé dans la pit lane et à l'emplacement désigné par l'organisateur à chaque équipage. Ce ravitaillement ne peut s'effectuer qu'à l'aide de récipients fermés. Un remplissage de réservoir à la cruche est interdit dans la zone des stands.

Le ravitaillement s'effectue moteur arrêté et moto béquillée. Un mécanicien ou le second pilote se tiendra près à intervenir avec un extincteur de min 6kg. Il ne peut y avoir plus de 4 personnes pilotes compris simultanément dans la zone de ravitaillement.

Si l'équipage concoure avec deux motos, chaque départ de la seconde moto après relais sera différé de 20 sec APRES LA POSE DU TRANSPONDEUR ET APRES QUE LE PILOTE SOIT MONTE SUR LA MOTO.

La plus grande prudence est de rigueur. Tout comportement jugé dangereux entrainera l'exclusion immédiate de l'équipage.

**1.6 En annex, fiche technique à compléter et envoyer par mail avec 2 photos à l'organisateur****Fiche technique moto d'endurance post classique**

	<b>Exemple</b>	<b>Vos caractéristiques</b>
<b>Marque du moteur</b>	<i>Suzuki</i>	
<b>Marque du châssis</b>	<i>Morena</i>	
<b>Année de construction</b>	<i>1980</i>	
<b>Numéro du châssis</b>	<i>MOR0123456</i>	
<b>Numéro du moteur</b>	<i>41H-123456</i>	
<b>Cylindrée totale</b>	<i>998</i>	
<b>Nombre de cylindres</b>	<i>4</i>	
<b>cycle (2ou 4 tps)</b>	<i>4</i>	
<b>Dimensions pneu avant</b>	<i>110/80 x 19</i>	
<b>Dimensions pneu arrière</b>	<i>140/70 x 18</i>	
<b>Type de roues</b>	<i>5 bâtons</i>	
<b>Type de frein avant</b>	<i>2 disques</i>	
<b>Nbre de pistons de frein avt/pince</b>	<i>4</i>	
<b>Type de frein arrière</b>	<i>Tambour d 200</i>	
<b>Type et diamètre des disques avt</b>	<i>260mm fixe</i>	
<b>Marque et/ou type de fourche</b>	<i>Showa</i>	
<b>Diamètre des canons</b>	<i>38mm</i>	
<b>Puissance moteur</b>	<i>120cv</i>	
<b>Vitesse maximale</b>	<i>250 km/h</i>	
<b>Palmarès succinct de la moto:</b>		
Préparateur: Propriétaire:		
Pilote 1 Nom Prénom Palmarès		
Pilote 2 Nom Prénom Palmarès		